

*Les crédits*

C'est ce genre de manoeuvres politiques qui fait que ce débat est si fascinant d'une certaine façon, mais également très déprimant. Il permet aux ministériels, c'est-à-dire le secrétaire parlementaire, le ministre et le député de Rosedale, de donner l'impression qu'ils sont les victimes d'une sorte d'incertitude créée par des lignes directrices que les tribunaux ont pu interpréter et imposer au gouvernement actuel. Nous avons bien vu qu'à plusieurs occasions, trois ministres ont choisi de les ignorer.

Je mentionnerai le cas classique du printemps dernier où le ministre des Transports a refusé à plusieurs reprises à la Chambre de prendre position au nom de son gouvernement à propos du barrage de la rivière Oldman, en Alberta. Il a allégué des raisons de sécurité, tout comme des raisons de sécurité ont été invoquées dans le cas du barrage Rafferty-Alameda. N'est-ce pas une coïncidence étrange?

N'est-ce pas une coïncidence étrange qu'un gouvernement conservateur à Ottawa hésite à prendre des mesures visant un gouvernement conservateur en Alberta? Est-ce une coïncidence si le gouvernement conservateur d'Ottawa hésite à s'opposer au gouvernement conservateur de la Saskatchewan pour une question relative à l'environnement? N'est-ce pas étrange? Je trouve cela curieux, en tout cas.

Je ne peux m'empêcher de conclure que le gouvernement a manqué de volonté et de muscle au moment critique dans ces deux cas.

Il est intéressant de noter aussi que les ministériels qui ont participé à ce débat n'ont pas parlé de la démission de la commission. C'est ce qui a mis cette question en lumière ces dix derniers jours et qui a incité le député de Saskatoon à présenter l'excellente motion que nous débattons aujourd'hui. La démission de la commission est la clé de la question à l'étude. Il faut en parler parce qu'elle révèle que la commission était profondément insatisfaite du mandat que le gouvernement lui avait donné.

Troisièmement, il est intéressant de remarquer que le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré publiquement la semaine dernière que le ministre de l'Environnement lui avait donné l'autorisation de poursuivre les travaux, ce qui a forcé le ministre de l'Environnement à

le contredire. Qui dit la vérité? C'est une question fascinante que j'aimerais vous poser, monsieur le Président.

Quatrièmement, le ministre de l'Environnement a fait une remarque étonnante la semaine dernière quand il a dit, sans qu'on s'y attende, qu'il aimerait laisser les groupes de défense de l'environnement se charger des poursuites en justice. Voilà qu'il se cache derrière des ONG. Monsieur le Président, notre ministre ne réalise pas ce que son rôle doit être. C'est à lui et non aux ONG d'agir.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, d'autres ministres agir de la sorte? Pensez au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, lorsque quelque chose va mal dans son secteur, s'il disait: «Non, je ne vais rien faire. Je vais laisser le conseil de bande du nord de la Colombie-Britannique aller en cour en mon nom.» C'est pas mal inhabituel, pour ne pas dire étrange.

Il y a ensuite, monsieur le Président, cette notion fascinante selon laquelle le projet de loi C-78 serait la panacée à tous nos maux. Le secrétaire parlementaire, qui reste parmi nous, a-t-il lu l'article 6 de ce projet de loi?

Ce projet de loi, comme nous commençons à le découvrir en comité, est bourré d'exceptions et ne parle pas de règlement, alors que le ministre disait il y a quelques heures que nous devrions appuyer son adoption rapide. Comment peut-il dire une chose pareille, alors qu'il est déposé depuis la fin de juin et qu'il est resté sur les tablettes jusqu'à maintenant, en dépit de la promesse du gouvernement d'y travailler tout l'été, du moins avec les parties intéressées ailleurs que sur la colline?

Nous sommes en retard pour ce projet de loi. C'est de la faute des responsables et de personne d'autre. Il semble que les conservateurs aient recours à des tactiques de diversion; ils prétendent que le problème du projet Rafferty-Alameda, c'est que les lignes directrices ne sont pas claires, mais que lorsque le projet de loi sera en place, tout ira bien.

Monsieur le Président, c'est faux et je vais vous dire pourquoi. Elle est fondée sur l'hypothèse voulant que la volonté politique régnera une fois que le projet de loi C-78 aura été adopté. Or, l'action du gouvernement dément cette hypothèse, ce qui m'amène au point suivant, qui porte sur l'usine de Point Aconi, en Nouvelle-Écosse.